

APTLO  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUILLET 2016

L'Assemblée Générale des « juilletistes » s'est tenue le vendredi 22 juillet à partir de 20 h salle du Trait d'Union à Chéray. Environ 120 personnes ont participé (enfants non compris) et Monsieur Gendre (maire de Dolus)

Monsieur Proust (maire de Saint Georges)

ont répondu à notre invitation. Monsieur Didier Quentin Député Maire de Royan ainsi que Monsieur Christophe Sueur (maire de St Pierre) se sont excusés.

L'A. G. a eu pour sujet la survie de notre camping familial, le respect et la préservation de nos droits, et un résumé de nos actions depuis le 20 août 2015.

Messieurs les Maires ont répondu avec bienveillance et clarté à toutes les questions posées et demandes d'explications.

Le Président après une minute de silence en hommage aux adhérents disparus, présente des extraits du courrier adressé au Préfet de Charentes Maritimes et rappelle l'historique :

-17 février 2015 : lettre de M. le Député Maire de Royan au ministère du logement pour signaler notre situation sur l'île.

– Mme la Préfète avait missionné Mme la Sous-Préfète pour suivre le dossier et, en concertation avec les services de l'État, les collectivités locales et les Associations apporter des solutions globales et pérennes.

– Une première réunion a eu lieu le 12 août 2015 avec les élus, la DDTM et l'APTLO, qui devait se prolonger par la mise en place d'un groupe de travail avec les mêmes participants.

– Le 25 novembre une réunion du comité de « pilotage » était prévue ; elle n'a pas eu lieu et a été reportée à 2016 sans précision de date.

– Le 24 mars 2016 le nouveau Préfet a réuni les élus et les techniciens des services de l'urbanisme des 73 communes pour présenter un guide de bonnes pratiques pour l'application de la « loi littoral »

– Force est de constater qu'aucune suite demandée aux ministres (logement, intérieur) n'a été donnée par les services préfectoraux.

Qu'advient-il des bonnes intentions de 2015 ?

Le Préfet a annoncé une demande faite au ministre de l'environnement de bénéficier d'une mission du conseil général d'environnement et de développement durable (CGED) pour dresser un état des lieux précis de la situation sur parcelles privées et voir comment évoluer sur ce sujet dans le cadre du PPRL.

Le ministre a donné son accord.

À toutes ces remarques et questions, Messieurs les Maires ont répondu et de nombreux échanges ont eu lieu avec les adhérents.

Après le départ des élus dont on a apprécié la franchise et la disponibilité, la réunion a continué sur le point suivant : Mise en place d'une aide judiciaire.

Le 2 mai 2016 un frère et une sœur héritiers d'un terrain sur lequel une caravane et un mobile-home étaient placés (St Georges) ont été convoqués au tribunal.

Le 23 mai, le délibéré a été rendu :

- 800 euros pour le frère, idem pour la sœur et 50 euros par jour de retard pour la remise en état du terrain.

Un appel est en cours (non suspensif et exécutoire!)

Cela risquant de se reproduire souvent, une proposition d'aide judiciaire dans le cas de frais engagés par une démarche juridique due à une injonction unilatérale des services de l'état, des collectivités locales à l'encontre de nos adhérents.

Le montant serait de 15 euros par an payable au même titre que la cotisation en janvier de l'année considérée.

L'aide financière serait de 25 % avec un maximum de 500 euros par affaire juridique traitée sur présentation de justificatifs

Cette aide s'ajouterait au 160 euros prévus par les statuts actuels.

Les adhérents ne payant pas les 15 € n'auront que l'aide de 160 €

Cette option serait applicable au 1-1-2017 pour les adhérents à jour de leur cotisation depuis 3 ans.

La proposition qui sera débattue à l'AG d'août a reçu un avis favorable de 60 voix et 5 abstentions (la presse locale a signalé 115 avis favorables, sans tenir compte du fait que beaucoup d'adultes présents étaient en couple dont acte.) Il serait réservé 21 864 €.

### **Bilan Financier :**

Présenté par notre Trésorière Nicole Foucher qui constate un certain découragement des propriétaires les plus âgés. 18 n'ont pas cotisé en 2015 et 32 ont été radiés pour non-paiement depuis 2 ans.

Malgré une gestion saine, nous devons rester vigilants.

### **Plan de Prévention des Risques Naturels.**

Avec l'évolution des règles imposées par l'état (PPRN, décrets, PLU en cours) nous ne sommes plus seuls à être concernés, certains résidents principaux et édiles (pour le développement de leur commune) s'inquiètent aussi de voir leurs projets d'investissement anéantis.

### **Droit départemental de passage (DDP) :**

Depuis notre AG, la consultation prévue pour le 25 septembre a été reportée à nouveau (CF Littoral du 29-07).

Attendons....

Les habitants de Dolus ont été interrogés pour connaître leur avis sur le droit de péage :

- contre : 59 % - pour 35 %.

Ce qui a valu à M. le Maire de Dolus un article « au vitriol » dans le Littoral du 1er juillet de la part de M. Massicot président de la CDC.

Monsieur le Président de la CDC précise sa position sur les résidents secondaires en ne parlant de gratuité que pour les résidents principaux, ce qu'il a répété dans une interview en mai.

Il semblerait que les propriétaires de terrains de loisirs inscrits sur les listes électorales n'aient reçu aucun courrier pro-DDP.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

PPRN : le Préfet a organisé des réunions publiques les 30 mai et 1er juin. Il en ressort :

- le PPRN avec la carte des aléas doit être arrêté au 1er trimestre 2017
- élaboration dès septembre-octobre 2016 avec les élus des règlements communs par commune
- en novembre-décembre 2016 présentation en réunions publiques des règlements
- en mars 2017 approbation des PPRN qui seront en service et utilité publique opposables aux tiers et imposables à tout document d'urbanisme (PLU)
- soyons vigilants, en nous impliquant dans les consultations auprès des mairies et des commissaires-enquêteurs. Restons unis pour faire entendre raison
- Nous remercions par courrier tous les commerçants qui ont eu la gentillesse de nous offrir des cadeaux pour nos tombolas
- Pour les élections au CA, un poste est à pourvoir à ce jour

Séance levée à 23h30

Pièces jointes

- réponse du Préfet au Député Maire de Royan
- réponse de la Sous-Préfète au Député de la Haute Vienne